



## **NOUVELLE EMISSION D'UN EMPRUNT EN EUROS**

**1,0 milliard d'euros - Maturité : 5 ans - Coupon 0,125%**

Après l'émission d'un emprunt en dollars le 24 janvier, la CADES poursuit la réalisation de son programme de financement avec l'émission d'un emprunt de 1 milliard d'euros.

### **Principales caractéristiques de l'émission**

Le prix de cette émission de coupon 0,125 %, de maturité 25 octobre 2023, a été fixé à 99,522%. Cette transaction a été conclue avec un écart de 14 points de base par rapport à l'OAT interpolée 1,75% mai 2023 et 2,25% mai 2024.

La CADES a mandaté BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et J.P. Morgan en tant que chefs de file pour diriger cette opération.

Le placement s'est effectué pour 87% en Europe, dont 31% au Royaume -Uni et en Irlande, 25% en France, et 31% dans le reste de l'Europe et 13% en Asie et au Moyen-Orient.

Les banques ont souscrit près de de la moitié de l'emprunt (41%), suivies par les gérants de fonds pour 29%, par les banques centrales et institutions officielles pour 19%, les compagnies d'assurance pour 7 % et autres pour 4%.

### **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et des ministres chargés de la Sécurité Sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

**CADES**  
**REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Geneviève Gauthey  
Responsable de la communication  
01 55 78 58 07  
genevieve.gauthey@cades.fr



**Relations presse**  
Isabelle Dray  
01 56 88 11 29  
idray@actifin.fr

**Relations investisseurs**  
Alexandre Commerot  
01 56 88 11 11  
acommerot@actifin.fr

**AVERTISSEMENT**

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*